

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 760 accordant un secours après deces de 0.MM francs x Mme KRazaliniarv,

n° 760

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 juillet 1948

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Sur la proposition du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Un secours, après décès, de trois mois de solde coloniale, soit 6,300 francs C. F. A. ou 10.170 francs métropolitains, est accordé à M<sup>re</sup>Razafiniar. veuve d'un écrivain interprète, décédé à Djibouti le 6 mai 1948 Art. 2 — La dépense est imputable au budget local,

chapitre 4, article 2, exercice 1948, Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**